

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION RÉSOLUTION 344-12-25

Est par les présentes donné par la soussignée, QUE :

Le conseil de la municipalité de Deschambault-Grondines a adopté le 15^e jour du mois de décembre 2025 la résolution 344-12-25, par laquelle il prévoit le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

Le calendrier ci-après est adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2026. Ces séances se tiendront le lundi ou le mardi si le lundi est jour férié, et débuteront à 20 heures.

➤ Lundi 19 janvier (3 ^e lundi)	Édifice P.-Benoit
➤ Lundi 9 février	Centre des Roches
➤ Lundi 9 mars	Édifice P.-Benoit
➤ Lundi 13 avril	Centre des Roches
➤ Lundi 11 mai	Édifice P.-Benoit
➤ Lundi 8 juin	Centre des Roches
➤ Lundi 13 juillet	Édifice P.-Benoit
➤ Lundi 10 août	Centre des Roches
➤ Lundi 14 septembre	Édifice P.-Benoit
➤ Mardi 13 octobre	Centre des Roches
➤ Lundi 9 novembre	Édifice P.-Benoit
➤ Lundi 14 décembre	Centre des Roches

DONNÉ À DESCHAMBAULT-GRONDINES, CE 17 DÉCEMBRE 2025.

" Karine St-Arnaud "

Karine St-Arnaud, directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Karine St-Arnaud, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Deschambault-Grondines, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 17 décembre 2025 entre 8 heures et 18 heures.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.

" Karine St-Arnaud "

Karine St-Arnaud, directrice générale et greffière-trésorière